



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'inscription à des prestations encadrées par LUMA (Avo Trotinettes) implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales par le souscripteur, qui s'engage à informer chacun des participants de toutes les modalités.

### ART. 1 – INSCRIPTION ET RÉSERVATION

Toutes nos activités se font sur réservation. Pour cela, nous avez plusieurs solutions : en remplissant le formulaire de réservation en ligne ou en vous adressant directement à LUMA (Avo Trotinettes) par mail à reservation@avo-trotinettes.fr, par téléphone au 06.50.25.77.90 ou à l'accueil de notre base à Avoriaz (ou sur les différents sites de départ).

**SORTIES COLLECTIVES :** L'inscription est effective à partir du moment où le souscripteur reçoit un message par mail de confirmation de réservation pour la sortie choisie.

**SORTIES PRIVEES (institutions, entreprises, associations, EVJ...):** L'inscription est effective à la réception de l'acompte correspondant à 50% du montant total de la prestation et d'un mail de confirmation de réservation pour la sortie choisie.

Dans les 2 cas, le solde sera réglé directement au professionnel, avant le début de l'activité.

### ART. 2 – PRIX

Les tarifs de LUMA (Avo Trotinettes) sont présentés sur le site Internet et sur le catalogue d'activités disponible à l'accueil.

Les prix comprennent : l'organisation, la prestation d'encadrement assurée par un guide diplômé et formé pour l'activité, le prêt de matériel technique et de sécurité nécessaire à la pratique de l'activité choisie.

Certains produits incluent la possibilité de prêt de matériel, sur simple demande (ex : gants)

Dans tous les cas, nous vous invitons à vous référer à la fiche technique du produit, disponible sur notre site web ou sur simple demande.

Les prix ne comprennent pas : la location éventuelle de matériel (ex : Go Pro...), le transport jusqu'au lieu d'activité (lieu de rendez-vous et site de pratique) et les frais à caractère personnel.

Pour les sorties à la journée, les repas (pique-nique, eau, collation) sont à la charge du client, sauf mention contraire.

Pour les sorties sur plus d'une journée, les frais annexes tels que les nuitées, les repas et les collations, sont à la charge du client et devront être réglés directement auprès de l'hébergeur/restaurateur (sauf mention contraire).

### ART. 3 – MODE DE PAIEMENT

Pour les prestations d'encadrement, le règlement doit être adressé directement à LUMA (Avo Trotinettes) ou à la personne d'accueil, à l'attention de LUMA. Cette mention sera stipulée lors de la réservation.

Moyens de paiement acceptés : chèque, virement bancaire, carte bancaire (paiement sécurisé par internet) ou espèces.

### ART. 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Nos activités sont ouvertes à tous à partir de 14 ans (mesurer à minima 1m50 et peser moins de 110 kg pour les sorties en altitude) ; néanmoins, suivant les activités et les parcours, certaines conditions sont à prendre en compte (limite d'âge, niveau technique, condition physique, etc.).

LUMA (Avo Trotinettes) n'a pas les moyens ni la responsabilité de vérifier le niveau de pratique sportive de ses clients.

Il revient donc à chaque participant d'avoir évalué sa forme physique en fonction des choix de parcours qu'il souhaite réaliser.

Pour connaître ces conditions, veuillez vous renseigner auprès de nos équipes.

Vous ne devez pas faire l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

**IMPORTANT :** Vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale mais vous êtes dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux (asthme, diabète, etc.) ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière (articulation fragile, problème de dos, port de lunettes obligatoire, etc.), vous devrez impérativement en informer le Guide Accompagnateur avant le départ de l'activité et prévoir les médicaments d'urgence adaptés, selon préconisations médicales.

### ART. 5 – ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

LUMA (Avo Trotinettes) est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités qui lui sont propres et pour les frais occasionnés par une éventuelle opération de secours.

Nous conseillons vivement à chaque participant d'être couvert par une assurance en responsabilité civile et/ou une individuelle accident auprès de l'assurance de son choix pour la pratique des sports de montagne. En effet nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

La SAS LUMA (Avo Trotinettes) est assurée en responsabilité civile pour toutes les activités qu'elle propose et sa responsabilité ne pourra être engagée pour les activités réservées auprès d'autres prestataires, exemple lors des dégustations proposées par les partenaires de LUMA (Avo Trotinettes)...

En cas d'accident corporel, la responsabilité de LUMA (Avo Trotinettes) et du Guide Accompagnateur intervenant est dérogée dès la prise en charge de la victime par les organismes de secours compétents, et toute suite hospitalière sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités proposées, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement, à l'isolement et au caractère spécifique du milieu (montagne, rivière, falaise, etc.). Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels.

Le participant/client est responsable du matériel qui lui a été prêté pour l'activité. Le professionnel ne pourra être tenu responsable des préjudices pouvant être causés par le matériel mis à disposition.

En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel.

Les professionnels (Guides accompagnateurs) et la SAS LUMA (Avo Trotinettes) ne pourront être tenus responsables de la perte, du vol (y compris dans les véhicules) ou de la casse d'objets (ex : lunettes, appareils photos...) que les pratiquants pourraient emmener avec eux durant l'activité et pouvant survenir au cours de l'activité.

### ART. 6 – ANNULATION / INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

#### 6.1 Annulation de la part du client

– Annulation d'une réservation à plus au moins 30 jours : remboursement total de l'acompte

– Annulation d'une réservation à plus ou moins 15 jours : l'acompte est conservé

– Annulation d'une réservation à moins de 5 jours : le solde sera exigé

Dans tous les cas, le client s'engage à avertir LUMA (Avo Trotinettes) de toutes notifications relatives à la réservation : organisation du programme, modification d'effectif, retard ou annulation.

#### 6.2 – Interruption pendant la prestation

En cas d'interruption lors de la prestation, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

### ART. 7 – ANNULATION / EXCLUSION DU FAIT DE LUMA (AVO TROTTINETTES)

#### 7.1 – Annulation

Les équipes de LUMA (Avo Trotinettes) se réservent le droit d'annuler ou d'adapter la sortie en fonction des conditions météorologiques ou du niveau des participants.

L'activité peut être annulée pour des raisons de sécurité (météorologie, lâchers d'eau EDF, crues ...) ou pour tout autre cas de force majeure. Dans ce cas, une activité de remplacement sera proposée dans la mesure du possible ou une autre date vous sera proposée. Si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est intégralement remboursée sans pouvoir prétendre à une quelconque autre indemnité.

Dans le cas d'une annulation par nos soins pour cause d'un nombre de participants insuffisants (- de 2 personnes), les inscrits seront intégralement remboursés et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

#### 7.2 – Exclusion

Les équipes de LUMA (Avo Trotinettes) se réservent le droit d'exclure un participant en état d'ébriété ou dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité du groupe. Dans ce cas, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

### ART. 8 – RENDEZ-VOUS

Une heure et un lieu de rendez-vous vous sont systématiquement communiqués quelque soit la prestation. Pour le bon déroulement des activités et par respect envers les autres participants et le professionnel qui vous encadre, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des feuilles de route et autres indications préalablement transmises par nos soins. Veuillez à anticiper vos trajets de manière à être ponctuel. Nous tolérons un retard de 5 minutes maximum par rapport à l'horaire de rendez-vous. Au-delà de ce délai, les moniteurs partent en activités et aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

### ART. 9 – ENCADREMENT DES JEUNES (MINEURS):

Chaque mineur doit être accompagné d'un adulte responsable ou ne peut pas participer à l'activité.

Mineurs non accompagnés :

Les mineurs de moins de 16 ans non-accompagnés par un adulte (responsable légal) ne sont pas acceptés dans les activités.

Les mineurs de 16 à 18 ans non-accompagnés, peuvent être acceptés dans les activités sous réserve d'autorisation parentale et sous certaines conditions (niveau sportif, habileté, ...)

Dans ce cas, une autorisation parentale sera signée par le représentant légal le jour de l'activité.

### ART. 10 - BON CADEAU

Le bon cadeau est effectif à la réception de la totalité du règlement du montant.

Le bon de commande est nominatif. Toutefois il peut être transmissible à la personne de votre choix sous condition de nous prévenir en amont pour modifier les coordonnées du nouveau bénéficiaire.

Le bénéficiaire du bon cadeau doit obligatoirement nous contacter pour réserver la sortie.

L'activité du bon cadeau est remplaçable par une autre activité proposée par LUMA (Avo Trotinettes), sous réserve que la valeur de cette dernière soit inférieure ou égale à l'activité mentionnée sur le bon cadeau. En revanche il est possible de réaliser une activité d'un montant supérieur en payant la différence.

**ATTENTION :** Le bon cadeau à une date de péremption. Passé la durée de validité (année en cours), la prestation sera considérée comme exécutée et ne pourra être reportée. Le bénéficiaire et/ou l'acheteur, ne pourront prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

Le bon cadeau et le document nominatif sont à présenter le jour de la sortie au collaborateur en charge de la séance.

La sortie sera garantie dans le cas où le nombre minimum de participants requis est assuré et dans le cas où les conditions climatiques permettent la bonne pratique de l'activité.

### ART. 11 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.